

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Actualités Ecophyto

Janvier 2016

BILAN DES ACTIONS JARDINIERS AMATEURS EN FRANCHE-COMTÉ

Il y a plus de 17 millions de jardiniers amateurs en France, qui auraient utilisé, en 2012, 4500 tonnes de produits phytosanitaires, dont plus des trois quarts sont des herbicides.

Il est estimé que les produits phytosanitaires utilisés en zone non agricole par les collectivités, les entreprises et les jardiniers amateurs sont à l'origine de 40% des pollutions des eaux de surface.

En 2010, l'étude Jardivert commanditée par le MEDDE a montré que pour les jardiniers amateurs qui utilisent régulièrement des produits phytosanitaires, seuls 32% estiment que ces produits sont dangereux et 20% considèrent que ces produits sont sans danger. Cette méconnaissance donne lieu à des mésusages et à un manque de précautions lors de l'utilisation de ces produits. Il est donc important aujourd'hui, d'informer, de sensibiliser et d'aider les jardiniers amateurs à modifier leurs pratiques, c'est un enjeu sanitaire, environnemental et sociétal important.

Cette lettre d'actualité présente le bilan des actions menées envers les jardiniers amateurs en Franche-Comté à l'heure de la fusion des régions et de la sortie d'un nouveau plan Ecophyto.

Le point sur la réglementation

La mention Emplois autorisés dans les jardins (EAJ)

L'utilisation des produits phytosanitaires par les amateurs implique des enjeux sanitaires importants. En effet, ceux-ci ne sont pas formés à l'utilisation des produits phytos, ni conscients des risques que présentent ces produits pour la santé humaine et pour l'environnement. Contrairement aux professionnels qui reçoivent une formation appelée « Certiphyto », en application de la directive européenne 2009/128.



Bien avant la mise en place du plan Ecophyto, l'union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics (UPJ) avait mis en place un logo « emploi autorisé dans les jardins », garantissant la moindre dangerosité des produits portant cette mention. Le plan Ecophyto a rendu obligatoire le port de cette mention pour la vente aux particuliers, et mis en place un système d'autorisation de la mention permettant d'exclure les produits les plus dangereux. Les produits portant la mention peuvent être retrouvés sur le site e-phy.fr dans la rubrique *mention*.

La réglementation évolue

La loi n°2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (**loi "Labbé"**) a pour but de protéger les populations en interdisant progressivement certains usages de produits phytosanitaires en zones non agricoles.

L'article 68 de la **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**, adopté au Sénat le 22 Juillet 2015, accélère l'interdiction de ces usages. Il faut retenir :

⇒ *A partir du 1^{er} Janvier 2017 : Arrêt de la vente en libre service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs, sauf les produits de biocontrôle et les produits composés uniquement de substances de base.*

⇒ *Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017, : Les distributeurs doivent retirer de la vente en libre-service les produits visés par cette interdiction.*

⇒ *L'utilisation des produits, non vendus en libre service, sera interdite aux jardiniers amateurs à compter du 1^{er} Janvier 2019.*

Pour rappel la loi concerne aussi les collectivités qui ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts et sur les voiries **dès 2017**.

Quelques conseils aux jardiniers amateurs pour préserver leur santé et celle de leurs proches lors de l'utilisation d'un produit phytosanitaire :

- ⇒ Bien respecter le dosage indiqué sur la bouteille dans le cas d'un produit à diluer,
- ⇒ Se protéger de manière adéquate : longs gants en nitrile, bottes, masque, combinaison,
- ⇒ Ne pas fumer ou manger pendant l'application du traitement, au risque d'ingérer du produit,
- ⇒ Après avoir traité, respecter le délai de réentrée sur la zone traitée indiqué sur l'étiquette du produit,
- ⇒ Après le traitement, laver ses équipements de protection et bien se laver les mains au savon. (Ex : Ne pas rentrer dans la maison avec des bottes ayant servies durant le traitement) ,
- ⇒ Bien rincer le pulvérisateur après avoir traité et pulvériser ce reliquat sur la zone traitée,
- ⇒ Ne pas vider le reste du produit dans l'évier, mais rincer le bidon plusieurs fois et l'appliquer sur la zone traitée,
- ⇒ Bien ranger les bidons de produits usagés hors de portée des enfants et se renseigner auprès de la déchèterie pour savoir comment les éliminer.



Les outils mis en place grâce à Ecophyto au niveau national

L'accord cadre sur le jardinage au naturel

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt et 11 acteurs principaux du monde du jardinage amateur ont signé le 2 avril 2010, un accord cadre afin de :

- >> soutenir l'amélioration des pratiques des jardiniers amateurs visant à réduire l'usage des produits chimiques,
- >> favoriser et soutenir les démarches permettant d'améliorer la connaissance individuelle des jardiniers, la formation des vendeurs et la connaissance des organismes nuisibles ;
- >> promouvoir les méthodes alternatives réduisant l'usage des pesticides et favorisant la biodiversité.

La signature de l'accord cadre a donné lieu au financement par Ecophyto ainsi qu'au déploiement de plusieurs outils, notamment animés par la SNHN (Société Nationale d'Horticulture de France).

La campagne de communication

Afin de sensibiliser les jardiniers amateurs utilisant des pesticides aux risques qu'ils peuvent présenter, le Ministère en charge de l'Écologie développe depuis mai 2010, une campagne de communication relayée par ses partenaires. Cette campagne avait commencé par la distribution d'une affiche représentant un bébé déguisé en abeille qui a depuis marqué les esprits. Vous pouvez trouver auprès de la DRAAF des dépliants et des posters sur le jardinage au naturel.



Le site internet « Jardiner autrement »

<http://www.jardiner-autrement.fr/>

Le site internet est animé par la SNHN et permet de :

- >> Informer les jardiniers sur l'intérêt d'une démarche de réduction de l'usage des pesticides au jardin
- >> Rappeler les connaissances nécessaires à la compréhension de l'écosystème du jardin : climat, sol, besoins des plantes...
- >> Proposer des outils et des méthodes alternatives pour faire évoluer les pratiques : fiches techniques sur les maladies et ravageurs, rubrique sur le biocontrôle, service de réponses aux questions HortiQuid...
- >> Inciter les jardiniers à partager leurs bonnes pratiques par des animations comme le concours annuel "Jardiner Autrement, réduisons l'usage des pesticides au jardin", les reportages, le forum...

Le forum HortiQuid

Développé par la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), le service HortiQuid mobilise une centaine d'experts (scientifiques, professionnels, amateurs éclairés...), afin d'apporter des réponses fiables aux questions très précises des jardiniers.



<http://www.jardiner-autrement.fr/partageons-nos-bonnes-pratiques/reponses-aux-questions>

Les conférences Jardiner Autrement

La SNHF organise également depuis 2012 des conférences dans toute la France, pour présenter les actions de mobilisation des jardiniers amateurs en faveur de la réduction de l'usage des pesticides. Ces conférences, intitulées "Jardiner Autrement, conférences et échanges autour du jardinage raisonné" sont dans la majorité des cas co-organisées avec des structures locales membres de la SNHF (associations, sociétés horticoles, collectivités...).

Rencontre avec...

Vincent Rouire, Directeur de la Maison de l'environnement (90)

Ghislaine Bornert, en charge du volet jardinage au naturel à la Maison de l'environnement (90)

La Maison départementale de l'environnement est un service mis en place par le département du Territoire de Belfort qui a pour mission d'éduquer et de sensibiliser à l'environnement les scolaires et le grand public. L'un des volets de son action porte notamment sur le jardinage au naturel.



Quelles sont les actions que vous mettez en place pour sensibiliser au jardinage au naturel ?

Les actions que nous menons se font autour d'un jardin potager de démonstration, situé dans les jardins ouvriers du parc départemental de la Douce. Le parc départemental, situé sur 3 communes proches de Belfort, jouxte des quartiers résidentiels et des zones d'habitats sociaux. Dans le cadre d'un chantier d'économie solidaire mis en place par le département, il est entretenu par des personnes en réinsertion professionnelle. Tout au long de l'année, environ une dizaine de personnes sont rattachées à l'entretien du jardin potager démonstratif de la Douce. Ils se forment ainsi aux techniques de jardinage au naturel, puisque le potager est entièrement en zéro phyto.

Ce jardin de 2.5 ares est inclus dans une ancienne zone de jardins ouvriers de 31 parcelles gérées par une association de jardiniers amateurs. Les locataires de ces jardins sont en partie des habitants de la zone d'habitat social voisine, d'origines très variées, ainsi que des habitants de l'agglomération de Belfort. Le projet revêt donc un volet social important.

Le jardin a été mis en place en 2009 sur une parcelle anciennement en friche. Nous nous sommes alors fait aider par une experte du jardinage au naturel, Josiane Goepfert, une ethnobotaniste propriétaire d'un jardin à Sancey, abritant plus de 800 variétés, reconnue pour sa pratique de la permaculture (*science de conception de cultures, utilisant des principes d'écologie et le savoir des sociétés traditionnelles pour reproduire la diversité, la stabilité et la résilience des écosystèmes naturels, NDLR*).

Le jardin démonstratif est utilisé sous trois formes d'actions. Tout d'abord, au jour le jour, les jardiniers des jardins ouvriers peuvent venir observer les pratiques dans ce jardin et constater les résultats, en échangeant avec le personnel chargé de l'entretien. Nous organisons aussi des ateliers sur le jardinage au naturel, animés par

Josiane Goepfert. Ils ont lieu 4 fois par an dans le jardin, sur une thématique précise, sous forme d'échanges de pratiques. Enfin, dans le cadre des missions pédagogiques d'accueil des scolaires par la maison de l'environnement le jardin est visité par des classes de primaire et de collège.

De plus, nous avons créé deux supports de communication sur le jardinage au naturel. Nous avons réalisé un poster décrivant comment faire de son jardin un refuge pour la biodiversité et deux vidéos où Josiane Goepfert décrit des techniques de jardinage au naturel.

Pour voir ces vidéos :

https://www.youtube.com/watch?v=wlyIQ_7I3o0



Josiane Goepfert et ses apprenants lors d'un atelier

Quels sont vos différents publics et comment vos actions répondent-elles à leurs besoins ?

Les jardins ouvriers sont majoritairement entretenus par des personnes âgées, d'origine très variée. Nous avons constaté lors d'un premier diagnostic que pour ces personnes, l'utilisation de pesticides ne représente finalement pas un problème. Les jardiniers utilisent, plus par habitude, une multitude de techniques presque ancestrales, de « trucs de grand-mère », qui leur permet de ne pas avoir besoin de produit phytosanitaire ou très rarement (par exemple la bouillie bordelaise sur les tomates). De ce fait, ces personnes qui utilisent peu de produits phytosanitaires ne savent pas comment respecter les doses et les conditions d'application. De plus, certaines personnes âgées ne savent pas lire le français et ne peuvent donc pas lire les étiquettes des produits.

Considérant souvent qu'ils avaient déjà des pratiques respectueuses de l'environnement, ils n'étaient pas très attirés par la forme de formation proposée par les ateliers. Ils ont d'abord attendu de voir les résultats obtenus par les techniques de Josiane Goepfert, qui propose une alternative en zéro phyto. Nous avons alors dû changer de posture et passer de l'expertise à la remontée d'expériences diverses. Notre apport a alors été plus dans l'échange de pratiques et d'expériences entre ces personnes, notre experte et les agents du parc. Le jardin et l'association sont en réalité très conviviaux.

Nous avons aussi un nouveau public beaucoup plus jeune, très sensibilisé à l'environnement et à l'impact de l'alimentation sur la santé. Ceux-ci décident de jardiner afin de savoir ce qu'ils mangent et d'avoir des légumes ayant une bonne qualité sanitaire et un bon goût. Ces personnes n'ont pas besoin d'être convaincues, cependant elles n'ont bien souvent pas les compétences et l'expérience des anciens. Il faut donc les accompagner techniquement afin qu'ils persévèrent dans cette bonne intention et qu'ils ne se découragent pas, le jardinage au naturel demandant de la patience.

Ce public est donc très réceptif aux ateliers animés par Josiane Goepfert, qui est très connue dans les environs. Ils sont en attente de cours, de formations au jardinage, et aujourd'hui les ateliers sont en réalité pris d'assaut par des jardiniers extérieurs aux jardins ouvriers. Quand ils ne savent pas, ils vont demander aux « anciens » qui sont ravis de voir des jeunes se mettre au jardinage ! Le succès que les vidéos ont rencontré partout en France montre ce même besoin d'apport technique pour de nouvelles générations de jardiniers.

Enfin, notre action pédagogique participe à encourager les jeunes générations à se mettre au jardinage. Lorsque les élèves vont visiter le jardin, semer des graines, puis récolter des légumes qu'ils goûtent, le but est de leur faire comprendre d'où vient ce qu'il y a dans leur assiette et que c'est un produit du vivant, de leur redonner le goût des légumes « bruts », mais aussi de leur donner envie plus tard de faire du jardinage.

Les principes du jardinage au naturel

D'après le site www.jardiner-autrement.fr

Pour se passer des produits phytosanitaires, il faut pouvoir favoriser certains équilibres au sein de son jardin, et notamment toujours chercher à maximiser la biodiversité. Au jardin, comme dans un milieu naturel, des relations s'établissent entre les êtres vivants et tendent vers un équilibre. Pour obtenir un jardin en bonne santé, le jardinier responsable doit les encourager, tout en orientant les équilibres en sa faveur.

Pour trouver un tel équilibre, respectueux de l'environnement, le jardinier devra être capable d'**établir des seuils de tolérance** pour les pertes liées aux agresseurs et chercher les méthodes de lutte qui ont **l'impact le plus limité sur l'environnement** et les espèces non nuisibles. **L'utilisation de pesticides, si elle a un effet immédiat, peut rompre ces équilibres au jardin.**

Jardiner autrement, c'est limiter au maximum l'emploi des produits chimiques, les apports d'engrais de synthèse et économiser l'eau. Pour atteindre cet objectif, le jardinage raisonné est basé sur 4 principes :

1. **Faire connaissance avec l'environnement de son jardin**
2. **Adapter ses pratiques de jardinage aux caractéristiques de son jardin**
3. **Prévenir plutôt que guérir**
4. **Accepter de redonner des droits à la nature!**



(c) Claude Scelles

Les hôtels à insectes permettent d'accueillir des auxiliaires comme les osmies et les forficules qui mangent les pucerons, des psylles et des carpocapses.



Une action Franc-Comtoise pour les jardiniers amateurs : la charte « jardiner, naturellement ! »

Contexte de l'action et objectifs :

Pour que les pratiques de jardinage évoluent vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement, un accompagnement des particuliers dans ce changement de comportements est indispensable. Il faut à la fois sensibiliser les jardiniers qui ne sont pas conscients de leur impact sur l'environnement et des solutions existantes, et apporter un accompagnement à ceux qui s'engagent dans le jardinage au naturel.

On observe au niveau national une augmentation de l'intérêt pour le jardinage au naturel. Ainsi 63% des jardinerie signataires de la charte affirment avoir ressenti une évolution dans la demande des clients depuis 2012. Dans le cadre de la suppression des produits phytosanitaires au jardin en 2019, les jardinerie savent que leur avenir passe par la vente des outils du jardinage au naturel et donc par la sensibilisation des jardiniers au jardinage au naturel.

C'est dans ce cadre que la **charte régionale « Jardiner, naturellement ! »** s'inscrit, afin de permettre au jardinier amateur de découvrir le jardinage naturel. Pour cela en plus d'animation au jardin, la charte « jardiner, naturellement ! » s'appuie sur les jardinerie, dont le conseil influence grandement sur la demande en produits phytosanitaires.



Un Partenariat qui porte ses fruits :

La Charte régionale est **portée et animée par le CPIE de la Vallée de l'Ognon**, avec le soutien technique et financier de **l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse**, initiateur du programme avec FNE Franche-Comté en 2011.

Depuis 2012, de **nombreuses collectivités** se sont associées au programme dans toute la Région, ce qui permet une cohérence locale du message porté régionalement.

La démarche partenariale permet l'accompagnement des magasins signataires dans leur démarche et le développement d'une dynamique sur le jardinage naturel. La charte a ainsi rassemblé en 2013, 56 distributeurs de produits de jardin volontaires Franc-Comtois.

L'ensemble de la région est engagé puisque l'on compte : 19 distributeurs signataires de la charte dans le Doubs, 17 dans le Jura, 15 en Haute-Saône, 4 dans le Territoire de Belfort et 1 en Saône-et-Loire (limitrophe Bresse du Jura).

Si l'appropriation de la charte par les jardinerie a été un peu difficile au début, la communication sur cette charte ne cesse d'augmenter et les jardinerie se disent globalement satisfaites.



Les portes ouvertes organisées par le CPIE

Chaque année a lieu un week-end portes ouvertes dans des jardins naturels, intitulé « **Entrez dans mon jardin, naturellement !** ». Cet événement régional sur le jardinage naturel est possible grâce à la participation de jardiniers passionnés et volontaires : particuliers, personnes d'associations locales, de collectivités et de professionnels en agriculture biologique. Il s'agit d'inviter les jardiniers amateurs à visiter des jardins naturels n'utilisant donc aucun pesticide et de permettre des échanges pour déclencher un changement de pratiques ou développer le panel de solutions quotidiennes adoptées au jardin.

L'ensemble des retours d'expériences des jardiniers montre un réel engouement pour ces rencontres. Les visiteurs sont très curieux de découvrir les pratiques naturelles utilisées ou d'acquérir de nouvelles connaissances. Les demandes sont essentiellement portées sur l'échange d'astuces, de recettes, de conseils approfondis (approche assimilée à une séance de formation) et de séance pratique (de type démonstration et atelier).



Une action franc-Comtoise pour les jardiniers amateurs : la charte « jardiner, naturellement! »

Les formations :

Dans le cadre de la charte, les jardinerie s'engagent à former au moins un vendeur aux pratiques de jardinage au naturel. Celui-ci devient « conseiller-vendeur », et peut ainsi orienter les jardiniers vers des solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Deux types de formations sont proposés : une formation initiale à la charte et au jardinage naturel et une formation d'approfondissement sur une thématique spécifique.

Des enquêtes mystères auprès des jardinerie engagées ont montré que ces formations ont un réel impact, sur les propositions que les vendeurs font aux clients. Ainsi en 2013, pour le désherbage, 26% des vendeurs ont conseillé uniquement des solutions naturelles et 61% des vendeurs ont proposé spontanément au moins une solution alternative au désherbage chimique.

Une nette diminution du conseil orientant uniquement vers du chimique a été observée, moins 60% par rapport au début de la mise en place de la charte.

Par ailleurs, on note une tendance générale vers une diversification de l'offre de solutions naturelles en rayon (nouveau à la vente) et une augmentation du choix disponible en rayon par gamme de produits (augmentation significative du linéaire « bio » et de la quantité de produits à la vente et vendue).

Les outils de communication :

Les outils d'information de la charte sont principalement des supports conçus pour promouvoir le jardinage naturel au sein des magasins signataires.

Mis à disposition dans les enseignes, ils apportent des conseils pratiques aux particuliers et une aide complémentaire aux vendeurs pour appuyer leur argumentaire sur les solutions alternatives aux pesticides existantes.

Certains de ces outils d'information sont plus spécifiques et ont pour but de signaler les alternatives présentes dans les rayons du magasin. Ils permettent alors d'identifier la charte au sein du magasin, et de rendre plus visible l'engagement de celui-ci pour le jardinage naturel.

Le présentoir et les fiches-conseils se situent généralement dans le rayon des pesticides (ou à proximité) ou à l'entrée du magasin. L'emplacement le plus cohérent reste celui dans le rayon « phytos » pour sensibiliser les personnes non convaincues.



Les animations en magasin :

Les animations en magasin font partie des engagements de la charte et constituent un temps fort de mobilisation autour du jardinage naturel. L'animateur utilise les différents kit de la charte.

Afin qu'il ne soit pas confondu avec un vendeur, le magasin doit être impliqué dans la communication sur l'évènement et bien le différencier des actions habituelles.

Cette implication a été de plus en plus forte au cours du temps.

Différentes expérimentations ont été testées et reconnues comme les plus efficaces auprès des clients : caddie mobile de sensibilisation, questions/réponses en rayon, démonstrations (outils, compost, broyage, associations de plantes, etc.), observation et identification de ravageurs/auxiliaires/maladies, approche humoristique (identification stéréotypée du jardinier), etc.

Informations issues du rapport *Charte « jardiner, naturellement! »*, Bilan 2013.

Plus d'information sur :

www.jardiner-naturellement.org

Actualité : Appel à Projet « Zéro pesticide en Franche Comté »- 2ème session

Dans la lettre de liaison n°19 nous évoquions l'appel à projet lancé en Franche-Comté par l'ASCOMADE en 2012 pour l'accompagnement des collectivités à la réduction des pesticides. Cet appel à projet a été reconduit en 2015 et se poursuit en 2016.

Rappel : l'ASCOMADE accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de l'action via la mise à disposition :

- d'un modèle de délibération
- d'un cahier des charges global pour la consultation d'un prestataire spécialisé
- d'une liste de prestataires pour réaliser le diagnostic (non exhaustive)
- d'un forum d'échanges



L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne à

hauteur de 80% la réalisation du diagnostic des pratiques et du plan de gestion des espaces publics, la communication auprès des usagers ainsi que l'investissement par les collectivités en équipements alternatifs.

Pour bénéficier de cet accompagnement technique et financier, les collectivités doivent remplir un dossier disponible sur le site de l'Agence de l'Eau et sur le site d'ASCOMADE, et le renvoyer avant **le 13 mai 2016**. Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur réception.

L'ASCOMADE se tient à la disposition des communes pour les accompagner et les guider dans la prise de décision. Elle se déplace, sur demande, au sein des intercommunalités de la région. Dans ce second Appel à Projet, l'ASCOMADE et l'agence de l'eau souhaitent encourager les intercommunalités à s'engager, afin de mutualiser les moyens pour accompagner les élus et les agents, et atteindre les petites communes.

Contact ASCOMADE :

Mme Prisca VAN PAASSEN — Tel : 03.81.83.58.23

Mail : problematiquesnon domestiques@ascomade.org



En 2016, les DRAAF de Bourgogne et Franche Comté fusionnent, ainsi que les Chambres Régionales d'agriculture. Retrouvez vos contacts Ecophyto en Bourgogne Franche-Comté :

• CRA Bourgogne Franche-Comté

Louïsanne Thomas,
Site Valparc—Espace Valentin est
25048 Besançon cedex
03 81 54 71 76

Céline Buche ,
Site Bretonnière- 1 rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 48 43 18



• DRAAF Bourgogne Franche Comté

Karin Afflard,
SRAL Site Besançon
191 rue de Belfort
25043 Besançon Cedex
03 81 47 73 84

Aude Trichard ,
Chef de projet Ecophyto
SRAL Site Dijon, 4 rue hoche
BP 87865 - 21078 Dijon cedex
03 80 39 31 12



Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Rédaction et publication réalisées par la CRA et la DRAAF